

Début des auditions SWL: pratiques douteuses et licenciement d'une directrice

Les dysfonctionnements au sein de la Société wallonne du logement analysés ont été décortiqués ce vendredi devant le parlement wallon. Une commission spéciale a entamé une série d'auditions. Premier interrogé: Alain Rosenoer, le directeur général de la SWL. Il a confirmé des errements mais dans le même temps il a défendu sa gestion.

Et aussi

- [La Société Wallonne de Logement devant le Parlement wallon](#)

Que se passe-t-il à la Société wallonne du logement ? Des audits récents ont révélé une série de dysfonctionnements. Une commission spéciale du parlement wallon a été chargée de faire la lumière dans ce dossier.

Les parlementaires ont entamé ce vendredi une série d'auditions pour y voir plus clair : on parle de dysfonctionnements, de lacunes dans le contrôle interne dans cet organisme qui chapeaute l'ensemble du logement public wallon. Alain Rosenoer, le patron de la SWL a été le premier à être auditionné ainsi que le service d'audit interne et surtout le directeur général de la Société wallonne du logement (SWL).

Pendant près de 4 heures, Alain Rosenoer s'est défendu et justifié devant les députés régionaux. Il confirme, comme l'ont révélé deux audits, qu'il y a eu des abus, des dépenses exagérées, non-contrôlées, à caractère parfois très personnel, ainsi qu'un manque de contrôle interne pour éviter ces dérives. Mais il précise : cela concernait uniquement les services généraux et de la communication, dont la directrice a d'ailleurs été licenciée pour faute grave. Pour Alain Rosenoer, il s'agit donc d'un cas isolé, aujourd'hui réglé, et la SWL est, dans l'ensemble, très bien gérée.

"Depuis 2005, nos comptes sont attestés sans réserve, ce qui n'avait jamais été le cas auparavant", s'est-il félicité. Les 2200 agents de la SWL pâtissent aujourd'hui d'une affaire "isolée" et des accusations "fantaisistes et calomnieuses" de la directrice licenciée, qui pratique la politique de la "terre brûlée", a accusé le directeur général.

Les audits interne et externe réalisés de fin décembre à début janvier ont mis en évidence un contrôle interne absent ou insuffisant au sein de la SWL, ce qui a motivé les auditions en commission parlementaire.

La défense du directeur général de la Société wallonne du logement semble avoir moyennement convaincu les députés régionaux. Mais ce n'est qu'une première étape. Les parlementaires régionaux vont maintenant poursuivre leurs auditions.

Absents ce vendredi, le président du Conseil d'administration de la SWL et le bureau Ernst&Young, qui a réalisé le deuxième audit, seront à nouveau convoqués.

Une directrice licenciée

Mais l'audition qui risque de faire du bruit, c'est celle de la directrice licenciée. Par l'intermédiaire de son avocat, elle a demandé à être entendue. De nouvelles pièces qui devraient venir compléter ce dossier chaud le 10 février prochain. En voyage professionnel, le président de la SWL, André De Herde, sera entendu lui aussi à cette date. Le refus du CA de la SWL de déléguer un remplaçant ce vendredi et l'absence de justification officielle de André De Herde ont passablement irrité les députés.

Les audits ont mené au licenciement pour faute grave de la directrice des services généraux de la SWL, Catherine Delid, soupçonnée d'avoir abusé de certaines dépenses. Mme Delid parle pour sa part de règlement de comptes avec sa hiérarchie. Le parquet a été saisi des faits et une enquête administrative a également été lancée.

"Qu'aurait-on pensé si je n'avais rien dit ou si l'on avait réglé les choses à l'amiable via le paiement de coûteuses indemnités", a demandé Alain Rosenoer. "J'estime avoir pris mes responsabilités et agi dans l'intérêt de la société", a-t-il affirmé.

Mais l'affaire Delid est "*circonscrite*" à la direction des services généraux et à celle de la comptabilité (manque de contrôle a posteriori), a souligné Alain Rosenoer, soucieux de préserver l'image de la société, qui compte quinze directions.

Rudy Hermans avec Belga